

Chapitre 4

Polyphonie et discours

La polyphonie linguistique

1 Introduction

Depuis Bally, la linguistique énonciative s'est développée comme une spécialité française. Aujourd'hui, elle occupe, sous ses différentes formes, une place importante dans le paysage linguistique français. Un de ses rejetons, devenu vigoureux avec l'âge, est la polyphonie linguistique.

Dans cet article, je présenterai d'abord un bref historique de l'évolution de la polyphonie linguistique, après quoi je proposerai une introduction à la version scandinave de cette théorie : la ScaPoLine (la théorie SCAndinave de la POLyphonie LINguistiquE).

Je tenterai enfin de montrer, sur quelques exemples, comment celle-ci est susceptible non seulement d'explicitier l'apport de la forme linguistique à l'interprétation du discours, mais aussi de servir d'outil heuristique pour des analyses de divers phénomènes linguistiques.

2 Bref historique

La notion de polyphonie a conquis la linguistique. Émanant d'études littéraires post-bakhtiniennes, le terme a envahi progressivement les analyses sémantiques ou pragmatiques. Sa popularité s'explique sans doute par la souplesse de la notion qui s'y rapporte. Le terme appelle une intuition immédiate. On a d'une certaine façon le sentiment que la langue est polyphonique. Tout discours semble en cacher un autre, simplement en raison du fait qu'il ne se produit jamais dans le vide, mais toujours dans un contexte qui appelle d'autres discours, déjà produits, à venir ou simplement imaginés. C'est la grande leçon que nous a apprise Bakhtine. Pourtant, dès que l'on tente d'explicitier en quoi consiste cette polyphonie, on se rend compte que la tâche est loin d'être simple. Un aperçu – même rapide – des emplois auxquels le terme a donné lieu, révèle immédiatement que la polyphonie joue à plusieurs niveaux d'analyse et qu'il y a presque autant de conceptions de cette notion que de linguistes qui s'en servent.

2.1 Qu'est-ce que la polyphonie ?

La première question qui se pose est donc la suivante : qu'est-ce que la polyphonie linguistique ? Intuitivement, tout texte fait parler plusieurs voix. Le locuteur se positionne par rapport à d'autres locuteurs, réels où simplement imaginés par lui, qu'il fait parler à travers son texte. Mais comment ces voix se manifestent-elles ? Comment peut-on les entendre ? Quelles sont leurs interrelations ? Et quelles sont leurs relations à la voix du locuteur ? Autant de questions, autant de problèmes à résoudre.

Constatons tout d'abord que la polyphonie est un fait d'interprétation. La polyphonie fait partie du sens que l'allocutaire attribue au texte qu'il entend ou lit. Il arrive qu'un texte qui est polyphonique pour tel interlocuteur ne le soit pas pour tel autre. Mais il y a aussi des textes qui sont perçus comme polyphoniques par tout un chacun (du moins après réflexion) indépendamment de leurs contextes. La forme linguistique semble donc également jouer un rôle important pour la genèse de la polyphonie. Mais comment ?

Un autre problème découle du fait que les mêmes phénomènes ne sont pas perçus comme polyphoniques par tous les chercheurs. Pour certains, la polyphonie est un phénomène textuel par excellence. Ainsi, pour le grand précurseur, Michaël Bakhtine, la polyphonie caractérise un type de texte : le roman

polyphonique. Celui-ci se caractérise par le fait que le héros est à égalité avec l'auteur (Bakhtine 1970 : 53). Pour d'autres, la polyphonie se retrouve au micro-niveau de l'énoncé, chaque énoncé étant susceptible d'être interprété comme un discours cristallisé. C'est l'idée défendue par Ducrot.

Confronté à ce double problème, il faudra trancher. La seule voie viable me semble être de « diviser chacune des difficultés [...] en autant de parcelles qu'il se pourra, et qu'il sera requis pour les mieux résoudre », quitte à tenter une synthèse ultérieurement si les éléments élaborés s'y prêtent. C'est dans cet esprit que j'ai opté pour une approche qui se concentre sur le niveau de complexité de l'énoncé, et sur le codage linguistique des effets polyphoniques qu'on peut y observer. Mon objet d'étude sera la polyphonie en langue, conçue comme le produit des éléments de la langue susceptibles de favoriser une certaine lecture polyphonique de la parole. On verra que cette restriction soulève tout de suite de nouveaux problèmes : en quel sens un élément de la langue peut-il favoriser une certaine lecture ? Quels sont ces éléments et comment (par quelles méthodes) peut-on les trouver et les décrire ? Et plus généralement, quel est le rapport entre le fonctionnement de ces éléments, le contexte (au sens large) et le processus d'interprétation, les rapports entre langue, parole et réception ?

2.2 L'approche ducrotienne

L'idée de la présence de plusieurs « voix » dans certains énoncés se trouve déjà, sous forme embryonnaire, chez des auteurs comme Banfield (1979), Desclés (1976) et Plénat (1979), mais c'est le grand mérite d'Oswald Ducrot d'avoir introduit la notion de polyphonie dans les études linguistiques (1982 ; 1984 : ch. VIII)¹. L'originalité de son approche réside dans la scission du sujet parlant au niveau de l'énoncé même. On sait qu'il a introduit une distinction systématique entre le *locuteur* et les *énonciateurs*. Le locuteur est celui qui, selon le sens de l'énoncé, est responsable de l'énonciation. Il peut mettre en scène divers énonciateurs qui présentent différents points de vue. Il peut s'associer à certains énonciateurs tout en se dissociant de certains autres. Il est important de souligner que tous ces 'êtres discursifs' sont des êtres abstraits. Le rapport à l'être parlant réel n'intéresse pas Ducrot.

La polyphonie de Ducrot a eu une grande influence en sémantique française. Il n'a cependant jamais développé lui-même une véritable théorie de la polyphonie et sa terminologie change légèrement d'un ouvrage ou d'un article à l'autre. Notamment le statut exact des énonciateurs est resté difficile à cerner, ce qui a donné lieu à de multiples définitions ou redéfinitions chez les linguistes qui se sont inspirés de Ducrot pour reprendre la distinction entre locuteur et énonciateurs. Dans son article de 2001, qui a été rédigé comme une réponse à l'approche scandinave (la ScaPoLine), il reprend cette question pour donner des précisions. Il liste trois conceptions possibles et opte pour la troisième, selon laquelle les énonciateurs sont des locuteurs virtuels et leurs points de vue des « paroles virtuelles, d'un discours envisagé sans que personne ne soit censé l'avoir prononcé, ni tel quel ni sous une autre forme » (2001 : 38)². Ces discours virtuels (cristallisés) constituent le « contenu » de l'énoncé (1984 : 224), et les énonciateurs s'en servent pour « constituer une représentation de la réalité » (2001 : 38-39). Par ce moyen, les énonciateurs

« voient » les choses à travers les mots. La fonction du locuteur est alors, pour Ducrot, de communiquer les discours des énonciateurs en prenant parti face aux différentes

représentations qu'ils constituent (*ibid.* : 39).

Sauf erreur, le but de Ducrot semble être d'axer son étude sur la polyphonie *en langue*. Son ambition est de rendre compte des interprétations *virtuelles* de tout énoncé à partir de sa forme linguistique. Son objet d'étude est la langue au sens de Saussure, et plus particulièrement les traces que laisse l'énonciation dans la forme linguistique. Il s'intéresse au *codage linguistique* de la polyphonie au niveau du système et en relation à un discours idéalisé, à un discours associé au contexte que détermine la forme linguistique en soi.

2.3 Polyphonie et dialogisme

Si Ducrot s'est expressément concentré sur la polyphonie en langue, d'autres chercheurs, inspirés par ses travaux ou par ceux de Bakhtine se sont plutôt intéressés à la polyphonie en discours. La position prise

n'est cependant pas toujours claire et beaucoup d'analyses qui se réclament de l'approche ducrotienne utilisent plutôt les notions développées par cet auteur de manière non formelle et parfois même impressionniste, ce qui n'empêche pas qu'ils réussissent souvent à découvrir et à décrire des effets de sens polyphonique fort intéressants et utiles pour notre compréhension de la polyphonie discursive. En effet, il ne faut pas oublier qu'indépendamment de nos choix théoriques, la polyphonie manifestée dans les textes ou dans le discours reste notre seul observable.

Deux approches méritent des remarques particulières : le modèle de l'organisation du discours développé à Genève autour d'Eddy Roulet et la praxématique développée à Montpellier. Ces deux approches représentent de véritables élaborations théoriques qui se distinguent sur plusieurs points de la polyphonie

« ducrotienne » (et, partant, de la ScaPoLine). Ainsi le domaine d'application du modèle de Genève est-il plus étendu. A l'opposé de Ducrot, qui s'en tient à l'analyse d'énoncés ou de brefs segments isolés, les Genevois situent la description polyphonique dans un cadre (modulaire) plus large en insistant sur ses rapports à d'autres aspects de l'organisation du discours. Pour eux, la polyphonie est une notion complexe qui se construit à partir de notions plus primitives. D'autre part, le domaine conceptuel de cette approche est plus restreint et moins abstrait. Se centrant sur le traitement de diverses formes de discours représenté, elle n'a pas recours aux « énonciateurs » ou aux « points de vue » de Ducrot. Pour les Genevois, il y a polyphonie seulement s'il y a plusieurs locuteurs – réels ou présentés.

Le dialogisme développé par Jacques Bres et ses collègues dans le cadre de la praxématique s'inspire directement des travaux de Bakhtine. Cette théorie linguistique a été développée indépendamment de la théorie polyphonique. Il s'avère néanmoins qu'il existe de nombreuses analogies entre les deux approches qui, dans une large mesure, traitent des mêmes phénomènes de sens, et les dernières années ont vu paraître plusieurs articles traitant des ressemblances et différences entre les deux approches (voir par exemple Bres 2005, Dendale 2007, Nølke 2006a). On peut notamment remarquer une analogie parfois frappante entre le dialogisme de la praxématique et la ScaPoLine, théorie qui se veut être une tentative visant à élaborer une théorie formalisée basée sur les idées originales d'Anscombe et de Ducrot.

Applications

Exercice 1

Texte :

« Le directeur de l'usine affirme que la production augmentera de 20 % grâce à la nouvelle machine. Cependant, certains ouvriers pensent que cette technologie pourrait entraîner des suppressions de postes. "On nous promet toujours des miracles", ironise un ancien employé. »

Questions :

1. Identifiez les différentes voix présentes dans ce texte. Qui parle directement, et qui est cité ou évoqué ?

2. Quel est le point de vue du directeur ? Celui des ouvriers ?
3. Pourquoi peut-on considérer ce texte comme polyphonique ? Justifiez avec des exemples tirés du texte.

Exercice 2

Texte :

« On dit souvent que voyager forme la jeunesse, mais est-ce vraiment le cas pour tous ? Certains, après avoir voyagé, ne retiennent que des souvenirs de fatigue et de frustration. Pourtant, beaucoup continuent à vanter les bienfaits du voyage comme une expérience enrichissante. »

Questions :

1. Qui est le locuteur principal dans ce texte ?
2. Identifiez les énonciateurs implicites (qui dit "voyager forme la jeunesse" et qui exprime des doutes ?).
3. Comment le locuteur principal se positionne-t-il par rapport aux différents points de vue exposés dans le texte ?

Exercice :3

- Écrivez des phrases qui reflètent une polyphonie claire. Faites apparaître plusieurs points de vue dans un même énoncé.

- **Exemple :** Créez une phrase du type : *"On prétend que cette réforme est bénéfique, mais ceux qui en subissent les effets n'ont pas la même opinion."*

Exercice 4

https://www.youtube.com/watch?v=5Ue7oi3_bWo

À partir de la vidéo, répondez aux questions suivantes :

Question 1

Comment la vidéo définit-elle la notion de polyphonie dans le cadre des théories linguistiques ? Quels sont ses fondements principaux ?

Question 2

Quels exemples concrets sont donnés dans la vidéo pour illustrer le principe de polyphonie ? Expliquez l'un d'entre eux en détail.

Question 3

La polyphonie repose sur l'idée que plusieurs voix ou points de vue peuvent coexister dans un même énoncé. Quels sont les mécanismes linguistiques qui permettent cette coexistence, selon la vidéo ?

Question 4

Pourquoi la polyphonie est-elle importante dans l'analyse des discours ? La vidéo mentionne-t-elle des situations spécifiques où elle joue un rôle important ?

Question 5

L'auteur de la vidéo évoque-t-il une distinction entre polyphonie explicite et implicite ?
Donnez une définition de chaque type et des exemples pour les illustrer.